



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 6
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Gaëlle GRIFFON

DELIBÉRATION N°105

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : ACCUEIL D'UN JEUNE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

Par délibération de ce jour, le conseil municipal a décidé de **reconduire le club "Coup de Pouce Clé"**, Club Lecture Écriture, pour des élèves de Cours Préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture, pour l'année scolaire 2022/2023.

Dans ce cadre, **la collectivité souhaite accueillir un jeune volontaire en service civique pour animer ce club.**

Le jeune pourrait être accueilli à raison de 24 heures par semaine, à partir du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 10 mois.

Ses missions seraient réparties comme suit :

- 10 heures consacrées à l'animation du dispositif "Coup de Pouce",
- 8 heures de surveillance et d'animation de la pause méridienne à l'école Joliot Curie,
- 6 heures de renfort dans les classes de l'école maternelle.

Pour simplifier les démarches administratives et bénéficier d'un accompagnement, la commune souhaite faire appel à la Ligue de l'enseignement. Ainsi, le jeune serait mis à disposition de la commune par la Ligue. Une convention tri-partite entre le jeune, la commune et la Ligue de l'enseignement formaliserait ce partenariat.

La collectivité qui accueille un jeune volontaire en service civique doit verser une prestation nécessaire à sa subsistance, son équipement, son hébergement ou son transport. **Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros par mois.**

La Ligue de l'enseignement versera cette somme mensuellement au jeune volontaire. Les sommes versées seront ensuite facturées trimestriellement par la Ligue à la commune.

Le jeune volontaire sera accompagné par Christelle Aubourg, responsable des affaires scolaires, qui sera sa tutrice au sein de la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'accueil d'un jeune en service civique au sein de la collectivité.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'accueillir un jeune en service civique dans le cadre du dispositif "Coup de Pouce",

Considérant l'intérêt de faire appel à la ligue de l'enseignement,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'accueil d'un jeune volontaire en service civique au sein de la collectivité, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 10 mois,
- approuve le recours à la Ligue de l'enseignement pour assurer les modalités administratives,
- approuve le paiement trimestriel de la prestation mensuelle due par la collectivité au jeune, à la Ligue,
- charge M le Maire de la signature des pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

